



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 22 juin 2010, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT – EXERCICE 2009

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 8 juin 2010,
- le rapport de contrôle du 7 mai 2010 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
- le rapport de gestion 2009 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'approuver les comptes 2009 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'599'185.30** aux revenus et de **CHF 1'446'387.09** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 152'798.21**,
 - le bilan s'élevant à **CHF 22'102'110.53** à l'actif et au passif,
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2009.

Cette délibération a été prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juillet 2010.

Bardonnex, le 29 juin 2010

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente